



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio le 21/08/2016 n° 10200

	SAD	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP	X	VV
SLADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Déla de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

Ajaccio, le 26 Août 2016

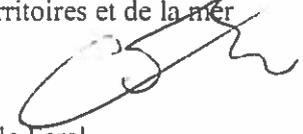
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Mission Patrimoine naturel et Biodiversité

Affaire suivie par : chantal STEINER
Réf. :FR9400612
Tél. : 04 95 10 67 71
Courriel : chantal.steiner@corse-du-sud.gouv.fr

Madame, Monsieur

Je vous remercie de trouver ci joint le Compte Rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400612, qui s'est déroulé le 12 Juillet 2016 à la sous préfecture de Sartène.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer


Camille Feral

Liste des destinataires :

Madame la sous- préfet de Sartène, Véronique CARON
Monsieur le maire de Conca
Monsieur le président de la communauté de communes de la Côte des Nacres
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil départemental de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de Corse
Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de Corse
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud
Monsieur le président du comité Corse-du-sud de la fédération française de la montagne et de l'escalade
Monsieur le président de l'association d'escalade de Conca
Madame Lætitia HUGO, responsable du conservatoire botanique national de Corse
Madame Thérèse DEMURO
Monsieur Jean-Pierre FERRANDINI
Monsieur Guy PROFIZI
Monsieur franco MANNU



Site Natura 2000 FR9400612 Punta Calcinu Compte rendu du comité de pilotage 12 juillet 2016



Réunion préliminaire au comité de pilotage

Cette première partie du comité de pilotage a pour but de désigner les élus et collectivités en charge du site conformément à l'article L414-2 du code de l'environnement. Personnes présentes :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Membres élus :	
François MOSCONI	Maire de Conca vice président de la Communauté de Communes de la Côte des Nacres
Chantal PEDINIELLI	Conseiller départemental de la Corse-du-Sud
Pour l'État :	
Samira WESLATI	Sous préfecture de Sartene
Camille FERAL	Responsable de la mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM de Corse du Sud
Chantal STEINER	Technicienne à la Mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM de Corse du Sud

Quelques rappels

Le président du COPIL :

- est force de propositions, il impulse et pilote ;
- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de l'avancement de la rédaction ou de la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats ;
- assure l'intendance administrative, invitations et rédaction des comptes-rendus.

Si un élu se présente à titre personnel à la fonction de président, une collectivité doit, selon l'état d'avancement du site considéré, prendre en charge :

- soit la maîtrise d'ouvrage de l'écriture du document d'objectifs (DOCOB)
- soit la maîtrise d'ouvrage de la révision du DOCOB
- soit la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000

Elle sera responsable soit de l'avancement de l'écriture/révision du DOCOB, soit de la mise en œuvre des actions Natura 2000 prévues au document d'objectifs. Techniquement de multiples manières de procéder sont possibles :

- Pour l'écriture ou la révision du DOCOB : financement à 100 %, dossier auprès du PDRC
La collectivité désigne l'opérateur (la structure en charge de l'écriture du DOCOB) par appel d'offre ou autre : il peut s'agir d'une structure telle que le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse, le Conservatoire Botanique National de Corse, des bureaux d'étude privés, etc
- Pour l'animation Natura 2000 : prise en charge du financement par l'état à hauteur de 80 % (20 % autofinancement), animation effectuée en régie ou sous traitée totalement ou partiellement.

Dans le cas de Punta Calcinu, le DOCOB a une certaine ancienneté (validé en 2002, il n'a jamais été approuvé par arrêté préfectoral). Bien que le site soit petit et sans grande pression humaine, et du fait des suivis réalisés ces dernières années, il a été jugé nécessaire de réviser le DOCOB.

Relevé de décision

Suite à ces généralités, les membres élus du comité de pilotage prennent les décisions suivantes :

- M François MOSCONI, maire de Conca, est désigné comme président du comité de pilotage
- La commune de CONCA prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de la révision du document d'objectifs du site de Punta Calcina

Session plénière du comité de pilotage

Outre les personnes présentes lors de la réunion préliminaire, étaient présents :



SSite Natura 2000 FR9400612 Punta Calcina

Comité de Pilotage (COPIL) du 12 juillet 2016

réunion préparatoire avec les membres élus du COPIL



Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
STEINER Chantal FEDRA Conca	DDT/2A/MPNB u	04.95.10.67.71 chantal.steiner@ mairie.conca.fr 10.67.21	
MOSCONI François	Maire de Conca Vic. P. de la C. con L. C. de la C. con	04 95 71 41 68	
curiale Louis	sp. locale	04 95 11 17 67	
FRONELLI Christian	Président COPIL	christian.fronelli@ccp. conca.fr	
SORBA Laurent	DEC	04.95.42.21.79 sorba@dec.fr	
FALVÈRE Emmanuelle	CD2A		
Excurés :			
Bernard RECRIBET	DREAL/SDEP		
Brice GUYON	DREAL/SDEP		
Rebuck MARTIN	ONCFS/BMI		

Généralités relatives au réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau inspiré par 2 directives européennes, la directive Oiseaux de 1979 (réécrite en 2009) et la directive habitats de 1992 désignant des espèces et habitats à protéger ; ces directives sont retranscrites dans le droit français (articles L414-1 et suivants du code de l'environnement).

La philosophie générale est de concilier les activités humaines présentes dans un site Natura 2000 et ses caractéristiques écologiques. La méthode suivie consiste à rédiger un diagnostic du site : le document d'objectifs.

La rédaction et la validation du document d'objectifs sont suivies par le comité de pilotage. Suite à la validation du document d'objectifs, un arrêté préfectoral d'approbation est pris qui confère au document son applicabilité. La phase de mise en œuvre des fiches actions prévues au document d'objectifs est l'animation Natura 2000.

Rappel succinct sur les caractéristiques du site

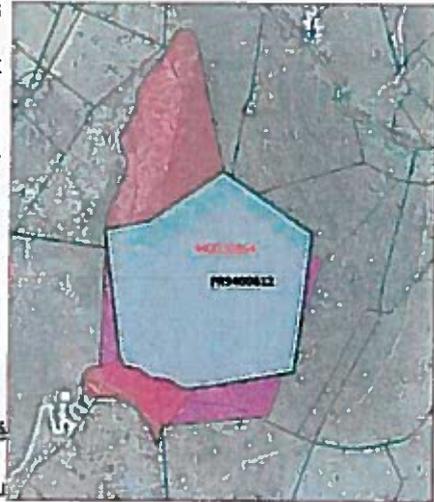
Se reporter à la présentation annexée pour les espèces et habitats connus sur site.

La star du site est le chou insulaire, *Brassica insularis*, il convient de signaler également un affleurement calcaire au sein des granites qui constituent la roche majoritairement présente dans le secteur. Ces zones calcaires sont très localisées en Corse et présentent donc des milieux et espèces rares.

Il occupe 8 ha sur la commune de Conca (voir ci contre)

Historique succinct du site

1. 26 nov 2001 : Installation du COPIL.
Rédaction du document d'objectifs par l'opérateur : Max Boulmer Consultant
2. 27 février 2002 : validation du DOCOB (pas d'arrêté préfectoral)
3. 11 février 2008 : arrêté portant création et composition du Comité de Pilotage local du site
4. 17 mars 2008 : arrêté ministériel portant création de la ZSC
5. 24 juillet 2012 : COPIL intermédiaire



Information du COPIL sur les décisions relatives à la gestion du site

L'ensemble du comité de pilotage a été informé des décisions relatives à la gestion du site, à savoir :

- M François MOSCONI, maire de Conca, est désigné comme président du comité de pilotage
- La commune de CONCA prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de la révision du document d'objectifs

Un dossier de financement pour solliciter des fonds FEADER via la mesure 7.1.2 du PDRC devra être monté par la commune auprès de la Collectivité territoriale de Corse dès cet été 2016.

Contact : M Jean Michel GAMBINI tél : 04 95 51 66 58 courriel : jean-michel.gambini@ct-corse.fr

Bilan des travaux réalisés sur le site

Le dernier comité de pilotage remontant au 24/07/2012 a dressé un bilan intermédiaire des travaux en cours.

Ce bilan des fiches actions prévues au document d'objectifs a été repris et complété ; chaque action est passée en revue avec un bilan de ce qui est réalisé ou non et un débat autour de cette action.

En noir : les actions telles que décrites en 2002 dans le DOCOB

En rouge : bases de la discussion ouverte en COPIL

En vert : réponses ou compléments apportés en COPIL

